



ASSURANCE DÉPOLLUTION ET RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE

PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOUS-MÊME CONTRE DE CONDITIONS POLLUANTES EN CAS DE FUITE D'UN SYSTÈME DE RÉSERVOIR D'ENTREPOSAGE.

La police d'assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage de Victor couvre les préjudices corporels et les dommages matériels subis par des tiers qui résultent de conditions polluantes d'un système de réservoir d'entreposage. La police couvre également les coûts de dépollution sur le site engagés en cas de fuite d'un système de réservoir d'entreposage.

POURQUOI SOUSCRIRE CETTE ASSURANCE?

Depuis des années, Victor est un fournisseur de confiance en assurance responsabilité environnementale. Nous sommes engagés à long terme sur ce marché et offre un niveau d'expertise élevé tant en ce qui concerne la souscription que la gestion de réclamations.

- Police sur la base des réclamations présentées et déclarées, disponible en français et en anglais
- Limite de l'assurance primaire à l'interne est de 10 000 000 \$
- Service à la clientèle dédié

QUI POURRONT BÉNÉFICIER?

Des **propriétaires** ou **exploitants** de **systèmes de réservoir d'entreposage hors terre ou souterrains**, dont les entreprises suivantes :

- Stations-service, dépanneurs, postes d'essence
- Sociétés pétrolières indépendantes
- Installations pour le stockage en vrac
- Entrepreneurs
- Aéroports privés
- Marinas
- Concessionnaires automobiles
- Propriétaires d'immeubles résidentiels à logements multiples

QUELLES SONT LES CONVENTIONS DE COUVERTURE?

- Paiements supplémentaires inclus et n'ayant pas pour effet de réduire la limite de garantie (pour des limites jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$)
- Responsabilité envers les tiers
- Coûts de dépollution

QUELS SONT LES DÉTAILS SUR LA COUVERTURE?

- Les **coûts de dépollution** comprennent les frais raisonnables et nécessaires engagés pour réparer, remplacer ou restaurer des biens meubles et immeubles en vue de les remettre dans l'état dans lequel ils étaient avant d'être endommagés
- Les **sinistres** comprennent les dommages-intérêts punitifs, exemplaires ou multiples, des amendes et pénalités civiles ou des cotisations obligatoires
- Un **préjudice corporel** comprend la souffrance morale et les troubles émotionnels
- Un **système de réservoir d'entreposage** comprend l'intégralité de la tuyauterie ou l'équipement de distribution, l'équipement accessoire et le dispositif de confinement associés aux réservoirs d'entreposage sur le site
- **Assuré responsable** s'entend du gestionnaire ou du superviseur de l'assuré désigné qui est responsable des affaires, du contrôle ou de la conformité en matière environnementale, ou du propriétaire ou exploitant d'un système de réservoir d'entreposage, ou d'un dirigeant, administrateur ou associé de l'assuré désigné

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLICE?

- Les cas de pollution graduelle, assujettis à la date de rétroactivité, incluant les cas de pollution soudaine
- La franchise ne s'applique pas aux paiements supplémentaires
- Dépollution sur le site en cas de déversement provenant de réservoirs d'entreposage hors terre ou souterrains (intégralité de la limite pour la dépollution sur le site)
- Responsabilité envers les tiers sur le site et à l'extérieur du site relativement aux conditions polluantes résultant des systèmes de réservoir d'entreposage assurés
- Les exclusions relatives à la non-divulgaration d'incidents de pollution passés et à la non-conformité volontaire s'appliquent uniquement si la non-divulgaration ou non-conformité a été causée par un assuré responsable et non par un simple assuré
- Sont inclus les coûts, frais ou dépenses engagés par un employé de l'assuré en réponse à une urgence qui requiert la prise de mesures correctives immédiates en raison de conditions polluantes
- Le chargement et le déchargement sont inclus (couverture à l'égard des conditions survenant au cours du chargement/déchargement d'un véhicule)
- La clause Autre assurance stipule que la présente assurance est une assurance primaire et que les obligations de l'assureur ne sont pas touchées à moins que l'autre assurance ne soit également primaire, auquel cas l'assureur applique une méthode de partage
- Une période de déclaration prolongée de base est prévue, qui fournit une période de déclaration prolongée automatique de 90 jours sans frais si la police est annulée ou non renouvelée. Une période de déclaration prolongée supplémentaire facultative de 12 mois est offerte moyennant des frais supplémentaires

COMMENT LES RÉCLAMATIONS SONT-ELLES TRAITÉES?

L'équipe de Victor hautement spécialisée d'analystes de sinistres, d'experts en sinistres et de conseillers juridiques veille à ce que les réclamations soient gérées de façon proactive, tout au long du déroulement d'une réclamation.

NOS AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE

- Architectes et ingénieurs
- Assurance chantier et wrap-up
- Assurance contre le vol et les détournements
- Assurance des biens des entreprises
- Avantages collectifs et aux retraités
- Erreurs et omissions
- Pratiques d'emploi
- Responsabilité civile générale des entreprises
- Responsabilité civile umbrella des entreprises
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité des fiduciaires
- Technologies et cyber-responsabilité

Visitez assurancevictor.ca pour en apprendre plus.

